

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Bernard JACQUIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 005-4736/18/BM

■ **Approbation d'une convention avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, relative à la promotion du territoire au MIPIM 2019 et au SIMI 2019**

MET 18/9031/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique et conformément à son Agenda du Développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de promotion de son territoire à l'attention des décideurs économiques et des investisseurs. L'objectif est d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises et de grands projets structurants.

La présence dans des salons professionnels en constitue un axe important. Elle permet de valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre métropolitaine et de lui conférer la crédibilité et la lisibilité indispensables pour attirer les talents et les capitaux.

Notre territoire, représenté successivement par la Communauté de communes Marseille Provence Métropole, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et aujourd'hui par la Métropole Aix-Marseille-Provence, expose ses atouts dans les salons professionnels dédiés à l'immobilier d'entreprise depuis 17 ans. Il participe ainsi chaque année au Marché International des professionnels de l'Immobilier (MIPIM) organisé mi-mars à Cannes et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) qui se tient début décembre à Paris.

Le MIPIM, salon international, réunit pendant quatre jours plus de 26 000 professionnels de l'immobilier d'entreprise dont 5 300 investisseurs, venus de 100 pays. Il constitue l'occasion pour les grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

avec les acteurs et les décideurs économiques nationaux et internationaux.

Tout aussi incontournable et complémentaire, le SIMI est le salon de référence de l'immobilier d'entreprise dédié au marché français. Il rassemble pendant trois jours, au cœur de Paris, 30 000 participants et 450 exposants.

Après une deuxième participation au bilan positif tant en termes de visibilité que de qualité de rendez-vous, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre en 2019 son action de promotion du territoire au MIPIM et au SIMI.

Ainsi, par délibération N°ECO 002-4136/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé sa participation aux éditions 2019 de ces deux salons, qui se dérouleront :

- du 12 au 15 mars 2019, s'agissant du MIPIM,
- et aux dates prévisionnelles des 5, 6 et 7 décembre 2019, s'agissant du SIMI.

Dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite associer à sa participation à ces salons différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de mandataire de ce partenariat.

Aussi, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP).

Ensemble au MIPIM et au SIMI, ils assureront la promotion d'un territoire commun, mettant en avant les thématiques suivantes : une métropole attractive avec ses filières d'excellence, ses grands projets structurants, sa capacité à innover et son art de vivre, mais aussi l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de la Métropole.

Le budget prévisionnel de l'ensemble des partenaires pour cette participation commune au MIPIM 2019 et au SIMI 2019 s'élève à 320 000 € TTC. Il comprend les frais de location de l'emplacement de chaque stand, leur aménagement, les prestations permettant d'optimiser la participation à ces événements ainsi que les prestations de communication et d'animation du stand pour chacun de ces deux salons (opérations presse, outils de promotion et communication spécifiques au salon, cocktails...).

La Métropole sera le mandataire des partenaires pour l'organisation de cette participation commune et pour la réalisation du stand commun lors de ces deux salons.

Chaque partenaire versera ainsi à la Métropole le montant de sa participation financière à l'organisation de ces événements.

Le budget prévisionnel et le plan de financement de la participation commune des partenaires au MIPIM et au SIMI 2019 sont les suivants :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC	
Location des stands	140 000	Euroméditerranée	65 000
Aménagement des stands	152 000	CCIMP	50 000
Opérations de promotion	28 000	Ville de Marseille	15 000
		GPMM	40 000
		Sous-total partenaires	170 000
		Participation Métropole	150 000
TOTAL	320 000	TOTAL	320 000

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

Le montant de la participation de la Métropole à ces deux salons s'élèvera à la somme de 150 000 euros.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP), jointe en annexe, relative à la promotion du territoire métropolitain au MIPIM 2019 et au SIMI 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°NH 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole;
- La délibération n°ECO 002-4136/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, approuvant la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à deux salons professionnels dédiés à l'immobilier d'entreprise: le MIPIM et le SIMI.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence participe aux éditions 2019 du MIPIM et du SIMI, deux rendez-vous annuels incontournables des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise ;
- Que dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole souhaite associer à sa participation à ces salons différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de mandataire ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, relative à la promotion du territoire au Marché International des professionnels de l'Immobilier 2019 (MIPIM) et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise 2019 (SIMI).

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 de la Métropole : sous-politique B330 nature 6233 fonction 64.

Les recettes correspondantes seront constatées au budget 2019 de la Métropole : sous-politique B330 natures 70875 (Ville de Marseille) et 70878 (autres partenaires), fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY